



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-186  
du 13/09/2019**

**portant des mesures temporaires  
de circulation et de stationnement  
14, Avenue d'Orange  
pour stationnement véhicules déménagement  
entre le 16 et le 25 septembre 2019**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

**Vu** le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande formulée par M. Mme MARIGNY Emmanuel pour le stationnement de véhicules pour déménagement, 14 Avenue d'Orange à LAPALUD,

**Considérant** que pour permettre le stationnement de ces véhicules, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules, devant le 14, Avenue d'Orange seront réglementés entre le 16 et le 25 septembre 2019.

**Les deux places de parking situées devant le 14 Avenue d'Orange seront réservées pour les véhicules en charge du déménagement.**

**Attention circulation importante.**

**Maintenir la possibilité de passage des secours éventuels.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par M. Mme MARIGNY Emmanuel qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE



**le Maire empêché,**

**Jean-Louis RICHIER**  
Maire Adjoint  
Délégué à l'Urbanisme